

2. Coordonnées de la garderie périscolaire :

Garderie Périscolaire
Ecole du centre
63, rue normande
95450 SERAINCOURT

Tel : 06 33 44 77 32

Mail : lesptitsamis@orange.fr

Article 1 : Ouverture

La garderie périscolaire est ouverte les Lundis, mardis, Jeudis et vendredis en période scolaire uniquement.

Article 3 : Le personnel

Le personnel en place est mis à disposition de l'Association par la Municipalité de Seraincourt.

Article 4 : Procédure d'Admission

En début d'année scolaire, et au plus tard pour le 30 septembre de l'année en cours, les parents doivent fournir:

- Les fiches de renseignement dûment complétées
- Le règlement intérieur, dont une copie leur sera remise
- L'attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant pour l'année scolaire en cours.

Article 6 : Quotidien :

Les enfants qui fréquentent la garderie le matin doivent avoir pris un petit déjeuner, et pourront s'ils le souhaitent apporter une petite collation.

Les enfants qui fréquentent la garderie du Soir doivent apporter leur gouter.

Les parents et/ou les personnes habilités devront impérativement accompagner leur enfant jusque dans les locaux du périscolaire. La feuille d'émargement est à signer impérativement et permet d'établir votre facture. Il en va de même pour le soir. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul les locaux du périscolaire. Il en va de la sécurité de vos enfants.

Les enfants dont les parents ne sont pas présents à 16H30 (16h le vendredi) à la sortie des temps d'Accueil Périscolaire (TAP) ou à 18H après l'étude, seront confiés au Périscolaire. Seulement s'ils ont un dossier administratif à jour et conformément aux indications qui figurent sur la fiche de renseignement.

Article 7 : Horaire d'ouverture

La Garderie Périscolaire est ouverte

- Le Matin de 7h30 à 8h35
- L'après-midi des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h

IV. Dispositions financières

Le coût forfaitaire mensuel par enfant sera à régler directement ou à envoyer à la crèche « Les P'tits Amis » 14, rue des vallées 95450 SERAINCOURT **avant le 10 du mois en cours.**

Les tarifs sont disponibles auprès du personnel de la garderie et un exemplaire vous est donné en début d'année pour votre information.

Toute heure entamée est due.

Les heures de présences de vos enfants seront notées sur des fiches de présences que vous (ou les personnes autorisées à récupérer votre enfant) devrez signer chaque jour.

A partir de 19h, tout retard sera facturé **10€**.